

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE DU 3 AVRIL 2025

N° CCAS\_2025DL011

**Date de convocation** : 28 mars 2025

**Affichage du compte-rendu** : 7 avril 2025

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

#### **OBJET : CCAS - COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Nathalie RENE, Gilles BARRET, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Jeannine MATHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Gilles BARRET), Serge BLAIN (donne pouvoir à Martine BONNAUD)

Excusés / absents : Dominique BABE

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

L'instruction budgétaire et comptable M57 précise que l'arrêté des comptes permet de déterminer d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, et d'autre part les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'exécution du budget du CCAS , ainsi que le CFU 2024 a été arrêtée aux résultats suivants :

L'exécution de la section de fonctionnement en 2024 dégage un excédent égal à + 268 673,14 €.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
<b>(A) RECETTES</b>	2 633 842,74 €	2 861 223,60 €
<b>(B) RÉSULTAT REPORTE</b>	167 166,72€	167 166,72 €
<b>(C) DÉPENSES</b>	2 801 009,46 €	2 759 717,18 €
<b>(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)</b>	101 506,42€	
<b>(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)</b>	268 673,14 €	

La section d'investissement fait apparaître un excédent qui s'établit à + 35 482,32 €.

LIBELLE	PRÉVU	
<b>(A) RECETTES</b>	44 900,00 €	32 253,86 €
<b>(B) DÉPENSES</b>	83 853,35 €	32 724,89 €
<b>(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE</b>	35 953,35 €	35 953,35 €
<b>(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)</b>	35 482,32 €	

### Intégration des reports (restes à réaliser) :

Pour mémoire, les reports sont des « dépenses engagées non mandatées [...] et (des) recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ».

Il convient de prendre en compte les « restes à réaliser » de l'exercice 2024 « au titre de l'affectation du résultat », à savoir **7 176,00 €**.

Les reports ou « restes à réaliser » 2024 se décomposent de la façon suivante :

DÉPENSES	7 176 ,00 €
RECETTES	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	7 176,00 €

Le détail des reports ou « restes à réaliser » 2024 est annexé au présent rapport.

### Affectation du résultat consolidé :

Une fiche de calcul du résultat et les états I-B1 et I-B2, extrait du CFU relatif aux résultats cumulés à la fin de l'exercice 2024 établi par le Trésor Public sont annexés au présent rapport.

Après la prise en compte des résultats consolidés et des « restes à réaliser », il en résulterait financièrement un solde disponible de **+ 296 979,46 €** qui pourrait permettre de financer une partie des dépenses de fonctionnement qui ont été prévues dans le budget primitif 2025.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	268 673,14 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	35 482,32 €
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	7 176,00 €
SOLDE DISPONIBLE	296 979,46 €

Le résultat excédentaire d'investissement constituera une recette d'investissement d'un montant de **+ 35 482,32 €** qui sera imputée au compte 001.

Le résultat de la section de fonctionnement de **+ 268 673,14€**, sur lequel porte la décision d'affectation, pourrait être affecté intégralement au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2025.

### En conséquence, et après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **REPORTE**, en recettes, le résultat d'investissement au compte 001 de la section d'investissement, soit le montant de 35 482,32€ ;
- **AFFECTE**, en recettes, la somme de 268 673,14 € au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2025.

La date de publication est la date de réception par la préfecture

**Fiche de calcul du résultat 2024**

Le présent tableau a été réalisé au regard des écritures concordantes entre l'ordonnateur et le comptable public. Il convient de souligner que le compte de gestion a pu être établi et communiqué par le Trésor Public.

**INVESTISSEMENT :**

LIBELLE	PREVU	REALISE
(A) RECETTES	44 900,00	32 253,86
(B) RESULTAT REPORTE	35 953,35	35 953,35
(C) DEPENSES	83 853,35	32 724,89
(D) RESULTAT DE L'EXERCICE (A+B-C)		35 482,32

**FONCTIONNEMENT :**

LIBELLE	PREVU	REALISE
(A) RECETTES	2 633 842,74	2 861 223,60
(B) RESULTAT REPORTE	167 166,72	167 166,72
(C) DEPENSES	2 801 009,46	2 759 717,18
(D) RESULTAT DE L'ANNEE (A-C)	101 506,42	
(E) RESULTAT A REPORTER (A+B-C)	268 673,14	

**REPORTS :**

DEPENSES	7 176,00
RECETTES	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	7 176,00

**AFFECTATION DU RESULTAT :**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	268 673,14
RESULTAT INVESTISSEMENT DONT REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	35 482,32
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	7 176,00
SOLDE DISPONIBLE	296 979,46

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 069-266910413-20250403-CCAS\_2025DL011-DE



**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,